

Enseignement supérieur et recherche

DCG et DSCG

Calendrier des inscriptions et des épreuves - session 2019

NOR : ESRS1800194A

arrêté du 13-9-2018

MESRI - DGESIP A1-3

Vu décret n° 2012-432 du 30-3-2012 modifié, notamment articles 45 à 62

Article 1 - Le calendrier des inscriptions au diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) et au diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG), session 2019, est fixé comme suit :

	Diplôme postulé	
	DCG	DSCG
Date nationale d'ouverture des inscriptions sur Internet	Lundi 7 janvier 2019	Mardi 23 avril 2019
Date nationale de fermeture des inscriptions sur Internet	Lundi 4 février 2019 à 17h (heure métropolitaine)	Mardi 28 mai 2019 à 17h (heure métropolitaine)
Date nationale limite de retour : - des dossiers d'inscription ; - des rapports de stage (UE 13 du DCG) ; - des mémoires (UE 7 du DSCG) ; - des livrets 2 VAE(*).	Jeudi 28 février 2019 à minuit (cachet de La Poste faisant foi)	Lundi 19 août 2019 à minuit (cachet de La Poste faisant foi)

(*) VAE : validation des acquis de l'expérience

Article 2 - Les bénéficiaires d'une décision de validation partielle, prononcée au titre de la validation des acquis de l'expérience (VAE) par le jury national du DCG ou par le jury national du DSCG, sont soumis au calendrier tel que fixé par l'article 1er du présent arrêté.

Article 3 - Le service d'inscription sur Internet sera ouvert :

- pour le DCG, du 7 janvier 2019 au 4 février 2019 jusqu'à 17h (heure métropolitaine) ;
- pour le DSCG, du 23 avril 2019 au 28 mai 2019 jusqu'à 17h (heure métropolitaine).

Pour l'ensemble des candidats, et quel que soit leur lieu de résidence, **les inscriptions s'effectuent obligatoirement et exclusivement par Internet**, à partir du site : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/dcs>

À l'issue de son inscription, le candidat reçoit sa confirmation d'inscription par messagerie, sur l'adresse email renseignée au moment de l'inscription. Après l'avoir imprimée, vérifiée, corrigée le cas échéant et signée, le candidat renvoie la confirmation d'inscription accompagnée de toutes les pièces justificatives demandées, **par voie postale au service rectoral gestionnaire**, dans le délai fixé à l'article 1er du présent arrêté, soit :

- au plus tard le 28 février 2019 pour le DCG (cachet de La Poste faisant foi);

- au plus tard le 19 août 2019 pour le DSCG (cachet de La Poste faisant foi).

Le candidat qui ne recevrait pas son formulaire d'inscription par messagerie, doit contacter le service rectoral gestionnaire :

- le 6 février 2019 au plus tard pour le DCG ;
- le 30 mai 2019 au plus tard pour le DSCG.

Article 4 - La demande d'inscription à l'épreuve n° 7 du DSCG relations professionnelles n'est acceptée au titre de la session 2019 que si la « *fiche d'agrément du sujet de mémoire* », dûment validée par un enseignant-chercheur, est envoyée au service gestionnaire au plus tard le 19 août 2019 minuit.

Le candidat qui souhaite confier l'étude de sa demande d'agrément à son service gestionnaire doit lui faire parvenir la dite fiche au plus tard le 11 avril 2019 minuit (cachet de La Poste faisant foi).

Article 5 - Lors de son inscription, le candidat précise, parmi les épreuves constitutives du diplôme, celles pour lesquelles il souhaite faire valoir d'éventuel(s) report(s) de note, dispense(s) et, le cas échéant, validation(s) accordée(s) au titre des acquis de l'expérience (VAE) par le jury national du DCG ou par le jury national du DSCG.

Article 6 - Aucune inscription et aucune pièce justificative ne sont acceptées hors délais.

Article 7 - Pour un même diplôme, le candidat ne peut à la fois s'inscrire sur la base d'un titre ou d'un diplôme et sur la base du dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE).

Article 8 - Le calendrier des inscriptions et des épreuves s'applique à tous les candidats, quel que soit leur lieu de résidence.

Article 9 - Les candidats résidant à l'étranger ou dans les départements, régions et collectivités d'outre-mer (Drom et Com) sont rattachés et gérés par les services des rectorats figurant ci-dessous :

Algérie, Madagascar, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Tunisie	Rectorat de l'académie d'Aix-Marseille Place Lucien-Paye 13621 Aix-en-Provence Cedex 1
Maroc	Rectorat de l'académie de Bordeaux BP 935 5 rue Joseph de Carayon-Latour 33060 Bordeaux Cedex
Belgique, Royaume-Uni	Rectorat de l'académie de Lille BP 709 20 rue Saint-Jacques 59033 Lille Cedex
Suisse	Rectorat de l'académie de Lyon 94 rue Hénon BP 64571 69244 Lyon Cedex 04
Andorre, Liban	Rectorat de l'académie de Montpellier 31 rue de l'Université 34064 Montpellier Cedex
Luxembourg	Rectorat de l'académie de Nancy-Metz 2 rue Philippe de Gueldres Case officielle n° 30 013 54005 Nancy Cedex 01

	54035 Nancy Cedex
Bénin, Togo	Rectorat de l'académie de Nantes Divec 4 2 4 rue de la Houssinière BP 72616 44326 Nantes Cedex 3
Burundi, Congo, Gabon, Italie, Monaco	Rectorat de l'académie de Nice 53 avenue Cap-de-Croix 06181 Nice Cedex
Côte d'Ivoire	Rectorat de l'académie de Rennes Dexaco CS 24209 13 boulevard de la Duchesse Anne 35042 Rennes Cedex
Mayotte	Rectorat de l'académie de la Réunion 24 avenue Georges Brassens 97702 Saint-Denis Messag Cedex 9
Allemagne	Rectorat de l'académie de Strasbourg 6 rue de la Toussaint 67975 Strasbourg Cedex 9
Drom, Com ou pays étrangers non rattachés aux académies ci-dessus, Terres australes antarctiques françaises	Service inter académique des examens et concours (Siec) 7 rue Ernest Renan 94749 Arcueil Cedex

Article 10 - Les épreuves correspondant aux différentes unités d'enseignement (UE) composant le DCG et le DSCG, session 2019, sont fixées aux dates et heures ci-après (heure métropolitaine) :

Diplôme de comptabilité et de gestion (DCG)

N° UE	Intitulé UE	Date de l'épreuve	Horaires
UE 9	Introduction à la comptabilité	Lundi 20 mai 2019	de 9h à 12h
UE 6	Finance d'entreprise	Lundi 20 mai 2019	de 15h à 18h
UE 1	Introduction au droit	Mardi 21 mai 2019	de 9h à 12h
UE 7	Management	Mardi 21 mai 2019	de 15h à 19h
UE 12	Anglais appliqué aux affaires	Jeudi 23 mai 2019	de 9h à 12h
UE 11	Contrôle de gestion	Jeudi 23 mai 2019	de 15h à 19h
UE 2	Droit des sociétés	Vendredi 24 mai 2019	de 9h à 12h
UE 8	Système d'information de gestion	Vendredi 24 mai 2019	de 15h à 19h
UE 4	Droit fiscal	Mardi 28 mai 2019	de 9h à 12h
UE 5	Économie	Mardi 28 mai 2019	de 15h à 19h

UE 10	Comptabilité approfondie	Mercredi 29 mai 2019	de 9h à 12h
UE 3	Droit social	Mercredi 29 mai 2019	de 15h à 18h
UE 14	Épreuve facultative de langue vivante étrangère (allemand, espagnol, italien)	Vendredi 31 mai 2019	de 9h à 12h
UE 13	Relations professionnelles (épreuve de soutenance d'un rapport de stage)	À partir du lundi 3 juin 2019	1 heure maximum

Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG)

N° UE	Intitulé UE	Date de l'épreuve	Horaires
UE 2	Finance	Mercredi 23 octobre 2019	de 10h à 13h
UE 4	Comptabilité et audit	Mercredi 23 octobre 2019	de 14h30 à 18h30
UE 8	Épreuve facultative de langue vivante étrangère (allemand, espagnol, italien)	Jeudi 24 octobre 2019	de 10h à 13h
UE 1	Gestion juridique, fiscale et sociale	Jeudi 24 octobre 2019	de 14h30 à 18h30
UE 5	Management des systèmes d'information	Vendredi 25 octobre 2019	de 10h à 13h
UE 3	Management et contrôle de gestion	Vendredi 25 octobre 2019	de 14h30 à 18h30
UE 6	Épreuve orale d'économie se déroulant partiellement en anglais	À partir du lundi 28 octobre 2019	1 heure maximum
UE 7	Relations professionnelles (épreuve de soutenance d'un mémoire)	À partir du lundi 28 octobre 2019	1 heure maximum

Article 11 - L'arrêté du 17 novembre 2017 fixant les dates du calendrier des inscriptions et des épreuves pour la session 2018 est abrogé.

Article 12 - Les recteurs d'académie et le directeur du Service interacadémique des examens et concours sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 13 septembre 2018

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et par délégation,
Pour la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
La cheffe de service de la stratégie des formations et de la vie étudiante,
Rachel-Marie Pradeilles-Duval